

Bellevue et le développement durable

Pourquoi?



Comment?



Avec qui?

Préserver l'avenir de notre planète et de notre commune...

Développement durable

Enjeu & principes

"un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leurs propres besoins".

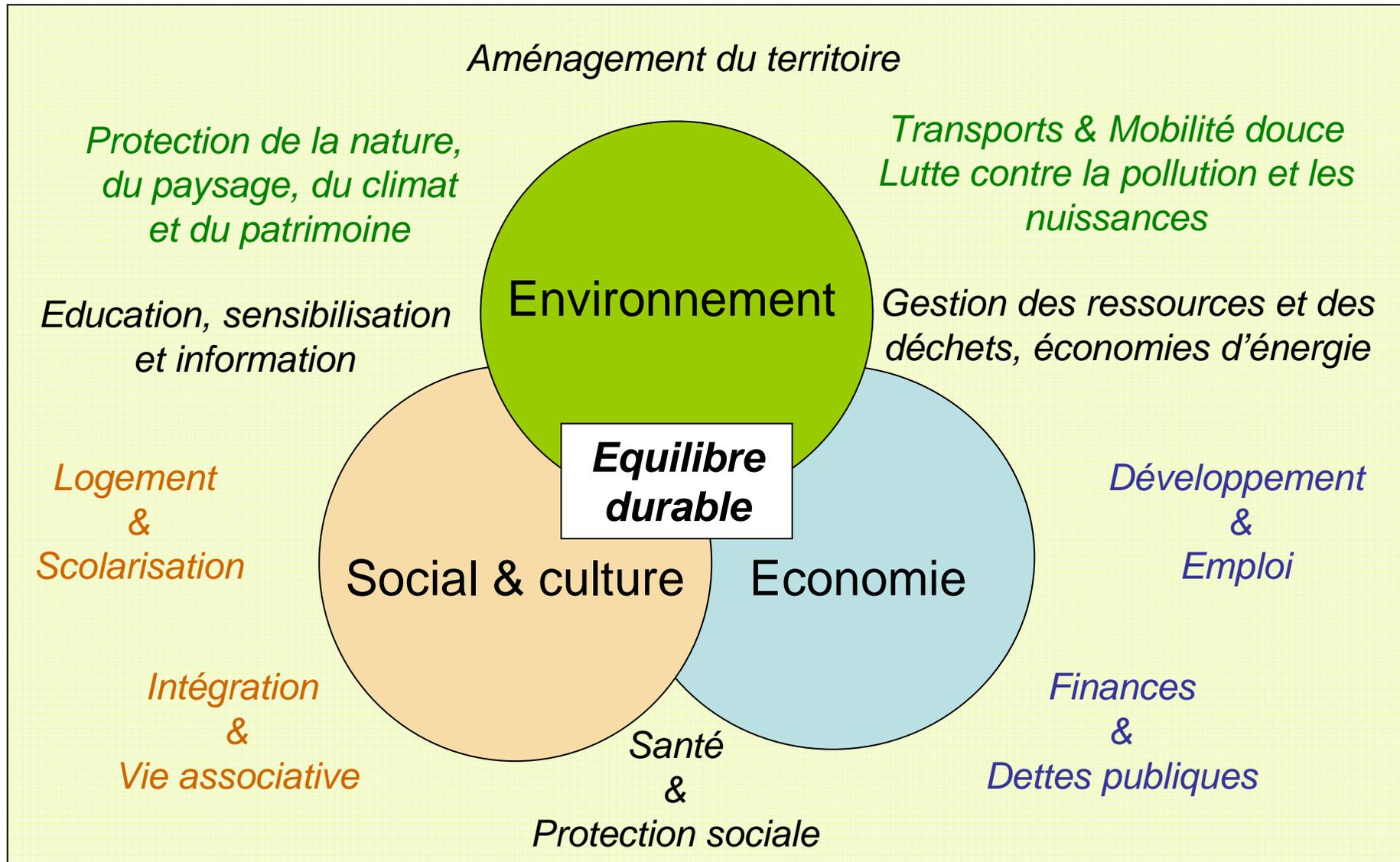
Les grands principes sur lesquels repose le développement durable sont les suivants:

- » Subsidiarité
- » Transversalité
- » Précaution
- » Prévention
- » Bonne gestion
- » Responsabilité
- » Participation
- » Équité
- » Solidarité



Penser globalement... Agir localement!

Les 3 piliers et les thèmes prioritaires



Pour un développement durable... à l'échelon communal!

La commune et l'Agenda 21 local

Une opportunité pour l'avenir de Bellevue!

*L'Agenda 21 local (pour le 21ème siècle) est un instrument stratégique par lequel l'action communale est programmée et coordonnée en faveur du **développement durable**, ceci en partenariat avec les forces vives présentes au niveau local.*

*L'intervention des différents partenaires permet d'assurer la représentation et la prise en compte équilibrée des trois piliers - **économique, social et environnemental** - du développement durable, ainsi que la pérennité du projet d'une législature à l'autre.*

- **Qu'est-ce que le développement durable ?**
www.ulb.ac.be/igeat/igeat/ulb_igeat/upload/cedd/zaccai_DD-definition.pdf
- **Ma planète, ma commune...du développement durable à l'Agenda 21 local**
www.iewonline.be/document/maplanetemacommune.pdf
- **Le développement durable en Suisse: Bases méthodologiques**
www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00260/02008/index.html?lang=fr&download...JjKbNoKSn6A--
- **Guide pratique de l'agenda communal (canton de Genève)**
http://etat.geneve.ch/dt/developpement-durable/guide_pratique_agenda_communal-222-2254.html

De l'intention... à l'action!

L'Agenda 21 local:

Une démarche pour un développement communal durable

- Approche globale et cohérente => *prise en compte des 3 piliers*
- Processus structuré et planifié => *programme / plan d'action*
- Implication & participation des différents partenaires et acteurs locaux => *autorités politiques, associations, fondations, citoyens, habitants, entreprises, communes voisines, ...*
- *Principales étapes*
 - *Engagement politique communal & communication aux partenaires*
 - *Bilan environnemental, économique et social*
 - *Evaluation des politiques publiques, fixation des objectifs et choix des thèmes prioritaires*
 - *Elaboration et adoption du programme*
 - *Mise en œuvre du plan d'action*
 - *Suivi des résultats & amélioration continue*

Un instrument pour construire...l'avenir de Bellevue!

Développement durable à Bellevue

Les premiers pas...et les impulsions

- ✓ Inauguration d'une **déchetterie communale « pionnière »** dans le canton de Genève
- ✓ Actions de sensibilisation à l'école primaire (déchets, économies d'énergie, etc.) et tournage d'un film « **Billy au pays du recyclage** » primé de plusieurs fois et traduit en de nombreuses langues
- ✓ Création de la « **Fondation communale pour le logement** » vouée à la construction, à l'achat et à la gestion d'immeubles locatifs répondant aux besoins de la population
- ✓ Réalisation d'un bilan environnemental
- ✓ Elaboration et/ou mise à jour d'instruments d'aménagement du territoire communal (plan directeur, plans localisés de quartiers, concept « centre du village », etc.)
- ✓ Création de chemins piétonniers et de zones 30
- ✓ Développement de l'offre de transports publics (CFF/TPG/CGN)
- ✓ Publication des « **Ballades de BdA** » (itinéraires pédestres pour découvrir Bellevue)
- ✓ Renforcement de l'aide au développement (0,7% du budget communal)
- ✓ Organisation d'une séance d'information et d'un débat en faveur du développement durable + première motion de « BDA » pour un **agenda 21 local (refusée en 2006)**
- ✓ Obtention du label « **Cité de l'Énergie** » (toit photovoltaïque, économies d'énergie)
- ✓ Dépôt d'une seconde motion par « L'Entente libérale » pour le **développement durable (adoptée en 2008)**
- ✓ Constitution d'un groupe de travail « **Développement durable** » au sein du Conseil municipal composé de représentants des 3 groupes politiques (**votée en 2008**)

**Ce n'est qu'un bon début: il faut progresser durablement
en mettant enfin en œuvre un Agenda 21 communal!**